

23 mar 2012 -17:43

Appartient à [Conseil des ministres du 23 mars 2012](#)

Secteur public : semaine de quatre jours et travail à mi-temps à partir de 50 ou 55 ans

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la semaine de quatre jours et au travail à mi-temps à partir de 50 ou 55 ans dans le secteur public.

L'avant-projet de loi vise à réorganiser le travail à temps partiel dans le secteur public dans l'esprit de l'accord de gouvernement. Il met l'accent sur la viabilité financière et sur une plus grande concordance avec le secteur privé tout en développant une politique du personnel motivante en vue d'aboutir à une meilleure combinaison entre vie professionnelle, vie familiale et vie privée.

Les points essentiels de la réforme sont les suivants :

- tous les membres du personnel de la fonction publique administrative fédérale âgés de moins de 55 ans, statutaires ou contractuels, conservent le droit à un régime à 4/5e temps, mais limité à 60 mois pour l'ensemble de la carrière professionnelle ;
- les statutaires ont en outre la possibilité, à partir de 55 ans, de travailler dans un régime à 4/5e temps ou à mi-temps jusqu'à la mise à la retraite, anticipée ou non ;
- pour les deux régimes en question, le membre du personnel reçoit une prime en plus de son traitement proportionnelle à ses prestations ;
- l'acquisition des droits à la pension et l'impact sur le crédit de carrière pour ces deux régimes de congé feront partie d'une modification plus large de la législation des pensions, dans le cadre de la réforme globale des pensions.

Le Conseil des ministres a en outre approuvé deux projets d'arrêtés royaux d'exécution qui déterminent les modalités d'application de cette nouvelle loi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics

Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33
<http://bogaert.belgium.be>

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique

Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>